

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2023

Délibération n°2023-03-01

Vote du budget 2023.

LE VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 25

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2023.

Date d'affichage : 22 mars 2023.

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2023.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Fadila BOUTAYEB, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Absents avec procuration :

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ

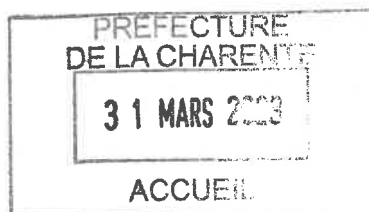
Saliha GHARBI avec procuration à Anita VILLARD

Martine FOUSSIER avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ

Absent :

Frédéric RÉAUD

Joël SAUGNAC a été nommé secrétaire de séance.



Conseil municipal du 28 mars 2023

DELIBERATION N°2023-03-01

VOTE DU BUDGET 2023.

REFERENCES :

- Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2312-1 et suivants.

Après avoir entendu le rapport général du budget de l'exercice 2023 de la commune de Saint-Yrieix présenté par son maire, Jean-Jacques FOURNIÉ,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 13 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2023,

- **ADOpte** à la majorité des suffrages exprimés par 22 voix « pour » et 6 voix « contre » le budget prévisionnel 2023 lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à :

⇒ Fonctionnement : 8 601 000 €.
⇒ Investissement : 2 432 000 €.

Votes « pour » :

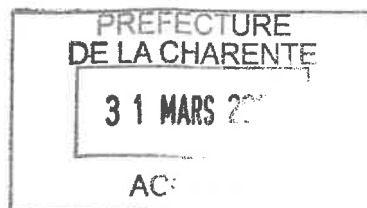
Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI par procuration, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Hélène DE FUISSEAUX par procuration.

Votes « contre » :

Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER par procuration, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 30 mars 2023.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

31/03/2023

Publication par voie électronique le :

03/04/2023

A Saint-Yrieix, le 03/04/2023
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



PRÉFECTURE
DE LA CHARENTE

31 MARS 2023

ACCUEIL